MAIRIE D'ÉTEL
B.P. 38
56410 ETEL

Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 056-215600552-20260615-DE058_2026-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DE058-2026

Nombre de Conseillers
En exercice : 19
Présents : 15
Absents : 4
Votants : 19

QUORUM ATTEINT

L'an deux mille vingt-six,
le lundi 15 juin 2026, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Etel dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Yvan JOLIVEL-ROBERT, Maire d'Étel.

Date de convocation : 02 juin 2026

PRÉSENTS :
Messieurs JOLIVEL-ROBERT, GUIHERY-LE ROLLAND, DARCEL-BONNERT, FLEURÉ, LE CORRE, PIGEON.
Mesdames LAMER, GARRAULT, BRAULT-TABAÏ, MICHEL-LEDUC, DAVID, LAUWERS, JEUNET, ROBIN, PERRON.

ABSENTS :
Monsieur Yannick LE ROUZIC procuration de vote à Monsieur Yvan JOLIVEL-ROBERT ;
Monsieur Philippe JEGO procuration de vote à Madame Coralie MICHEL-LEDUC ;
Monsieur François LE BOURHIS procuration de vote à Madame Martine LAUWERS ;
Monsieur Vincent CROUILLERE procuration de vote à Madame Emmanuelle DAVID.

Secrétaire de séance : Anne ROBIN

Vote des subventions aux associations

Rapporteur : Monsieur GUIHERY- LE ROLLAND

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29, L.2311-7, L.1611-4 et L.2313-1 relatifs au contrôle de l'utilisation des subventions et aux obligations de transparence ;

Vu le budget primitif de la commune pour l'exercice 2026, approuvé par délibération n° DE014-2026 du 27 avril 2026, et notamment les crédits inscrits au compte 65748 – Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ;

Vu l'avis de la Commission Vie culturelle et sportive, Vie associative, Animations, Médiathèque du 20 mai 2026 et de la Commission des finances du 28 mai 2026.

Publié ou Notifié le :

Considérant le rôle essentiel joué par les associations dans les domaines sportif, culturel, social, éducatif, patrimonial et de l'animation locale ;

Considérant les demandes de subventions présentées par les associations et leur examen par la Commission Vie culturelle et sportive, Vie associative, Animations, Médiathèque ;

Entendu le rapport présenté.

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votants

ARTICLE 1 : ATTRIBUE les subventions de fonctionnement telles que présentées en annexe au titre de l'exercice 2026.

Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 056-215600552-20260615-DE058_2026-DE

ARTICLE 2 : DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal de l'exercice 2026, au compte 65748.

ARTICLE 3 : Les associations bénéficiaires devront produire, à la demande de la commune, tout document permettant de justifier l'emploi des fonds attribués conformément aux dispositions de l'article L.1611-4 du CGCT et des éléments indiqués dans l'avis de la Commission Vie culturelle et sportive, Vie associative, Animations, Médiathèque du 20 mai 2026.

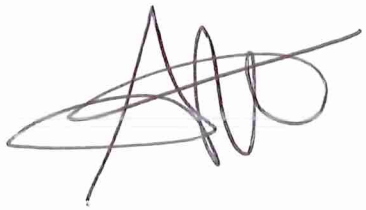
ARTICLE 4 : Monsieur le Maire est autorisé à procéder au versement des subventions et à signer tout document afférent.

ARTICLE 5 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de la publication et/ou notification et de sa réception par le représentant de l'État. Un recours gracieux peut également être déposé auprès de l'autorité compétence dans le même délai de 2 mois. Le recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux.

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus

Mme Anne ROBIN
Secrétaire de séance

M. Yvan JOLIVEL-ROBERT
Maire d'Étel





ANNEXE DE058-2026

Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 056-215600552-20260615-DE058_2026-DE

Associations à caractère culturel et de loisirs

ANIMATION - CULTURE/LOISIRS	proposition C^ion
Autrefois Etel et sa région	800 €
Comité des Fêtes	2 000 €
Solfaria	300 €
Quai des Dunes	2 000 €
TOTAL	5 100 €

Associations diverses

Autres	proposition C^ion
COMICE agricole	290 €
TOTAL	290 €

Associations à caractère social

SOCIAL - Maladie et Handicap	proposition C^ion
Alcool Assistance	70 €
Amicale des donneurs de sang bénévoles (ADSB)	50 €
TOTAL	120 €

SOCIAL : Solidarité, Enfance	proposition C^ion
Avenir Solidarité Emploi - Kervignac	200 €
Banque Alimentaire	Budget CCAS
La Classe Bis	80 €
La Classe - Etel	100 €
Maison de Santé Pluridisciplinaire	400 €
Rêves de clown - Guidel	200 €
TOTAL	980 €

Associations sportives et scolaires

Associations écoles	proposition C^ion
Amicale Laïque de la Barre	500 €
A.P.E.L École Sainte Anne	500 €
TOTAL	1 000 €

Associations sportives	proposition C^ion
AS Collège	500 €
CNRE	2 000 €
Courir à Erdeven	500 €
Erdeven Etel Football Club - EEFC	1 000 €
Etelloise Gymnastique	1 000 €
SHUGYOSHA Judo	1 200 €
Tennis Club - Erdeven	400 €
Vitagym	300 €
TOTAL	6 900 €

Elèves d'Etel dans un autre établissement	proposition C^ion
TOTAL	0 €

Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 056-215600552-20260615-DE058_2026-DE

Associations patriotiques, maritimes et environnementales.

Associations patriotiques	proposition C^{ion}
Fédé. Nle des Anciens Combattants d'Algérie (FNACA)	100 €
Médaillés militaires 1597ème section Belz-Etel	100 €
Union Nationale des Combattants (UNC)	100 €
Assoc. Nationale des Anciens Combattants Résistants (ANACR)	200 €
Comité du Souvenir Français Baie de Quiberon	100 €
TOTAL	600 €

MARITIMITÉ - ENVIRONNEMENT	proposition C^{ion}
Association patron Émile Daniel (APED)	1 000 €
S. N. S. M. - Etel	1 300 €
Les mains dans le sable - Lorient	200 €
P.I.A.F.S (protection animale)	100 €
Observatoire du Plancton - Lorient	200 €
TOTAL	2 800 €